

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Le cœur de l'action pour le développement après 2015 et l'avenir que nous voulons pour tous
Consultation thématique mondiale

UNE NOUVELLE DISTRIBUTION DES REVENUS ET DU POUVOIR

Confédération syndicale internationale (CSI)
Octobre 2012

REMARQUE : Les résultats, interprétations et conclusions énoncés dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les avis d'ONU Femmes, de l'UNICEF ou des Nations Unies.

Synthèse

Les inégalités économiques sont devenues une menace pour l'économie mondiale et pour la vie de millions de personnes dans le monde entier. La redistribution, tant au sein des pays qu'entre eux, de la richesse et en particulier des revenus, est aujourd'hui une nécessité impérieuse. Le travail décent, la négociation collective, l'accès à un salaire minimum vital et à un système universel de protection sociale sont les éléments clefs d'un programme de développement capable de parvenir à l'équité, à la croissance inclusive et à une prospérité partagée. La redistribution des revenus doit cependant aller de pair avec la redistribution du pouvoir. La démocratie, la participation des populations au processus décisionnel, le respect des droits humains et l'état de droit doivent également figurer dans le programme de développement. Les syndicats jouent un rôle crucial pour la redistribution des revenus comme du pouvoir, et doivent par conséquent être à l'avant-garde des débats politiques portant sur les inégalités sociales et économiques.

Au sujet des auteurs

Claire Courteille est directrice du Département d'égalité de la Confédération syndicale internationale (CSI). Kasia Szeniawska est chargée de recherche et de sensibilisation à la CSI.

Réduire les inégalités

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont parvenus à mobiliser la communauté internationale autour de buts et de cibles convenus, sans pour autant envisager suffisamment le cadre politique habilitant nécessaire pour corriger les causes structurelles de la pauvreté. Ce vide politique a renforcé le paradigme dominant selon lequel la croissance économique serait le seul instrument capable d'amener le développement. Le fait de s'axer sur le PIB – et sur la croissance du PIB par habitant – n'a non seulement pas mené au développement durable, mais il a en outre créé d'immenses inégalités de revenus et de richesse entre pays et au sein de chacun d'entre eux.

Entre le début des années quatre-vingt-dix et le milieu des années deux-mille, la croissance économique a été substantielle, en particulier dans les pays émergents et en développement, mais les bénéfices de cette période d'expansion ont été répartis de manière inéquitable. De manière générale, la tendance la plus remarquable de cette période a été la croissance sans précédent des écarts de revenus : à l'heure actuelle la proportion de 1% de la population mondiale la plus riche détient 40% de la richesse mondiale, alors que la moitié la plus pauvre de la population de la planète détient uniquement 1% de la richesse mondiale (UNRISD, 2012). Dans les pays de l'OCDE, le coefficient de Gini, mesure normalisée de l'inégalité des revenus qui va de 0 (revenu identique pour tous) à 1 (une seule personne perçoit la totalité des revenus), est passé d'une moyenne de 0,29 au milieu des années quatre-vingt à 0,316 à la fin des années deux-mille. (OCDE, 2011).

L'inégalité salariale explique en grande partie les disparités de revenus, et il est frappant de constater que durant la période 1990-2008, la distribution des revenus n'a pas atteint les travailleurs, en dépit d'une augmentation mondiale des taux d'emploi. Dans 51 des 73 pays pour lesquels les données étaient disponibles, l'OIT (2008a) a observé qu'au cours des deux dernières décennies la part salariale sur les revenus totaux a diminué. La plus forte diminution de la part salariale a eu lieu en Amérique latine et dans les Caraïbes (-13 points de pourcentage), suivie par celle de l'Asie et du Pacifique (-10 points de pourcentage). En revanche, la part des profits dans les revenus nationaux a augmenté pratiquement partout dans le monde. Cette augmentation indique que la qualité des emplois créés n'a pas été suffisante pour réduire l'inégalité des revenus en raison du bas niveau des salaires et de la faible stabilité du marché du travail. En fait, les emplois créés durant cette période étaient pour la plupart à durée déterminée, à temps partiel, temporaires, occasionnels ou informels. Aujourd'hui, la moitié de la main-d'œuvre mondiale se trouve dans une situation d'emploi vulnérable et vit dans l'insécurité en termes de revenus.

Les inégalités ont une incidence sur la capacité de transformation du progrès économique en réduction de la pauvreté. Sans remettre en question les facteurs spécifiques au contexte,

l'expérience des 20 dernières années montre que des niveaux élevés d'inégalité limitent l'efficacité de la croissance à réduire la pauvreté, alors que des inégalités plus creusées augmentent la pauvreté pour un niveau donné de croissance (Fosu, 2011). En outre, plusieurs études académiques, y compris réalisées par l'OIT, démontrent que des niveaux élevés d'inégalité ont tendance à pousser de vastes segments de la population vers des emplois à bas revenus, ce qui rétrécit la demande intérieure et entrave tout changement structurel.

En dehors de la sphère économique, les données empiriques indiquent que de hauts niveaux d'inégalité créent une polarisation des sociétés, associée à des taux plus élevés de criminalité, à une espérance de vie réduite, à des tensions sociales (en particulier au sein de communautés multinationales et multiethniques) et, dans le cas des pays pauvres, à la malnutrition et à une plus grande probabilité que les enfants voient leur scolarité tronquée car ils devront aller travailler. Par ailleurs, et c'est tout aussi préoccupant, les inégalités tendent à piéger les jeunes générations dans la pauvreté en raison d'une mobilité sociale réduite.

Si l'on veut s'attaquer aux inégalités de revenus et les corriger, il faut que le Programme de développement pour l'après-2015 se centre sur l'emploi et la protection sociale. Il doit cibler en particulier les inégalités présentes dans le marché de l'emploi et les politiques sociales. Il convient de valoriser et récompenser de manière appropriée le travail des hommes et des femmes. À cette fin, la législation et les politiques doivent protéger les travailleurs et les travailleuses, qu'ils soient dans l'économie formelle ou informelle, garantir le respect des lois sur la lutte contre la discrimination et sur le salaire minimum, et veiller à un accès universel et effectif à la protection sociale. Donner une visibilité au travail non rémunéré de prestations de soins par les femmes permettrait également de rendre plus visibles les contraintes et la discrimination qu'elles subissent, et aiderait à formuler des politiques tenant compte des sexospécificités.

Afin de mesurer les progrès réalisés dans la réduction des inégalités, l'on pourrait examiner au niveau national les indicateurs suivants :

- l'inégalité des revenus exprimée par le ratio entre le revenu des déciles supérieur et inférieur
- la part des salaires et des profits dans le revenu national
- les écarts salariaux sexospécifiques
- le ratio entre la croissance du PIB et l'augmentation des transferts sociaux
- les agrégats macroéconomiques portant sur le travail non rémunéré de soins à la personne

La contribution du travail décent à la réduction des inégalités

D'après les données de l'OIT, 17% de l'ensemble des travailleurs et travailleuses des pays en développement gagnent moins de 1,25 dollar par jour (ONU, 2012). Un changement de politique est nécessaire en vue de restaurer la justice, la dignité et la confiance dans la vie des travailleurs pauvres qui sont en nombre croissant dans le monde entier. La mondialisation a entraîné une érosion de la capacité des États à mettre en œuvre des politiques publiques capables d'augmenter le niveau de revenus des groupes aux plus faibles revenus. De même, l'économie mondialisée, à cause de la libéralisation et de l'augmentation du travail informel, a érodé la capacité de négociation des travailleurs. Si l'on veut s'attaquer de manière effective à l'inégalité économique et sociale, le programme de développement pour l'après-2015 doit fournir un espace politique amélioré tant aux gouvernements qu'aux partenaires sociaux, en vue de définir et de mettre en œuvre des politiques efficaces en matière d'emploi et de transferts sociaux.

Le nouveau programme de développement doit donner une priorité immédiate à la solution de la crise mondiale de l'emploi. En effet, non seulement le chômage pousse la population en dessous du seuil de pauvreté, mais il augmente aussi les inégalités économiques et sociales. Les femmes sont surreprésentées parmi les chômeurs : leur ratio emploi-population au niveau mondial est inférieur de 25 points de pourcentage à celui des hommes (47,8% contre 72,6% respectivement) (UNTT, 2012a). Les stratégies de développement au niveau national et international doivent faciliter la transformation économique nécessaire en vue de permettre la création d'emploi. Il faudrait inclure des objectifs d'emploi dans le Programme de développement pour l'après-2015. Tout en tenant pleinement compte des spécificités nationales, il faudrait encourager tous les pays à évaluer le potentiel de création d'emplois dans trois secteurs en particulier : le secteur des infrastructures (y compris la construction de routes, de ponts, de voies ferrées, les réseaux d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau, le système de gestion des déchets, la génération et la distribution d'électricité, les télécommunications etc.) ; le secteur de la prestation de soins (garderies et crèches, maisons d'accueil pour personnes âgées, soins de santé pour les malades, etc.) et le secteur écologique, y compris le travail dans l'agriculture, la manufacture ou les services susceptible de préserver ou de restaurer la qualité de l'environnement. La création d'emplois durables exige des investissements spécifiques, publics et privés, y compris dans l'enseignement pour tous et dans le renforcement des compétences des travailleurs. Il convient de faire intervenir les partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre de ces stratégies.

Ceci étant, de nouveaux emplois ne vont pas nécessairement contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance et à la création d'une société équitable, sauf s'ils sont accompagnés par

des politiques sociales adéquates veillant à ce que les emplois soient décents et à ce que la population bénéficie d'une sécurité sociale de base. Des pays tels que les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Chili et la Jamaïque, dont la réglementation du travail et les politiques sociales sont faibles, souffrent d'une inégalité élevée des revenus en dépit de taux d'emploi relativement élevés (OIT, 2008b). L'agenda pour le travail décent de l'OIT propose un cadre politique global pour l'emploi, axé autour de quatre objectifs stratégiques : la création d'emplois, la garantie des droits au travail, l'extension de la protection sociale et la promotion du dialogue social. Ensemble complet de politiques, l'agenda pour le travail décent a démontré être un outil efficace de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté. Le rapport de l'OIT de 2008 sur le travail dans le monde, qui s'était centré sur la question de l'inégalité des revenus, a montré qu'indépendamment du niveau de revenus, les pays dotés d'une réglementation forte du marché du travail ainsi que d'une expérience étendue en matière de protection sociale connaissent moins d'inégalités de revenus que ceux dont la réglementation est faible et la protection sociale limitée (OIT, 2008).

Une autre division contribue à accroître les inégalités économiques, à savoir la différence salariale et de revenu social entre les travailleurs et les travailleuses de l'économie formelle et ceux ayant des emplois occasionnels ou informels. Dans les pays industrialisés comme dans ceux en développement, les salaires des emplois précaires et occasionnels sont de loin inférieurs, dans la plupart des cas, à ceux perçus pour des postes similaires dans le cadre de l'emploi formel. Qui plus est, les travailleurs et travailleuses des secteurs informels de l'économie n'ont souvent pas accès aux soins de santé, aux régimes de retraite, au congé de maternité ou à d'autres prestations sociales, ce qui maintient leur revenu social bien en dessous de celui de leurs homologues de l'économie formelle (ONU, 2007).

Le programme de développement pour l'après-2015 doit être axé en priorité sur les droits et la protection à fournir aux millions de travailleurs et de travailleuses du secteur informel. Cela inclut l'extension de l'application du droit du travail étendue à tous les secteurs, l'enregistrement des travailleurs informels, la mise en œuvre d'une législation sur le salaire minimum et sur la sécurité sociale, et l'amélioration des capacités des ministères du Travail et de l'inspection du travail.

Les enseignements tirés de démocraties réussies indiquent qu'il faut institutionnaliser les droits en vue de réduire les inégalités. Le Programme de développement pour l'après-2015 doit inclure le respect des droits humains et des normes du travail internationales. La ratification et la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT doit être une partie intégrante de tout programme de développement.

Étant donné que l'accès des femmes au marché du travail est conditionné par leurs responsabilités en matière de prestations de soins, les politiques publiques devraient avoir pour

but de fournir des installations d'accueil adéquates et à un prix abordable. La réglementation du travail domestique doit être prioritaire, compte tenu de la prévalence élevée de travailleurs et travailleuses pauvres dans ce secteur. Il convient de ne pas négliger la situation particulière des femmes qui sont chef de ménage. Il est nécessaire d'adopter des politiques qui prennent le devant et de mettre en place une communication sociale soutenue, en vue d'exercer une influence sur les normes sociales qui perpétuent la discrimination sexospécifique et l'exclusion. En complément, il faudrait mettre en œuvre des lois de lutte globale contre la discrimination et établir des mécanismes de recours qui soient facilement accessibles pour tous. Outre les conventions de l'OIT n°100 et n°111 qui traitent de la discrimination, il est fondamental de favoriser la ratification de la convention n°183 sur la protection de la maternité, de la convention n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, et n°189 sur les travailleurs domestiques, qui sont des instruments essentiels pour garantir l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

Afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda pour le travail décent, l'on pourrait examiner les indicateurs suivants :

- taux d'emploi
- création d'emploi, y compris dans l'infrastructure, le secteur des soins à la personne et l'économie verte
- part, dans la population active, des personnes dans une relation d'emploi informelle
- investissement dans l'éducation et la formation professionnelle, en pourcentage du PIB
- ratification des conventions fondamentales de l'OIT et de celles qui sont sexospécifiques

Salaire minimum et négociation collective

Le Programme de développement pour l'après-2015 doit se pencher sur les institutions du travail et notamment inclure le salaire minimum, la négociation collective et la densité syndicale, qui tous jouent un rôle crucial dans la réduction des inégalités de revenus.

La négociation collective a une incidence à la fois sur le niveau des salaires et sur la distribution salariale. Un travail approfondi de recherche effectué par l'OIT (OIT, 2008a) montre qu'une densité syndicale élevée, une ample couverture des conventions collectives et des structures de négociation coordonnées sont directement associées à des niveaux réduits d'inégalité salariale, tant de manière générale que dans la moitié inférieure de la distribution salariale. Une étude réalisée récemment par la CSI portant sur 43 pays (CSI, 2012) montre que l'écart salarial sexospécifique est moindre dans les pays et les secteurs dotés d'une forte densité syndicale et

d'une plus vaste couverture de la négociation collective. En fait, dans leurs stratégies de négociation, les syndicats tentent de faire en sorte que les augmentations de salaire s'alignent sur les gains de productivité. Au niveau macro, une ample couverture de la négociation collective contribue à maintenir un lien entre les salaires et la croissance économique. L'érosion des droits de négociation des travailleurs que l'on a constatée au cours des dernières décennies explique dans une grande mesure la divergence actuelle entre la croissance de la productivité et la faible augmentation des salaires de la majorité des travailleurs. Cette divergence entre rémunération et productivité se trouve en effet au cœur de l'inégalité de la croissance des revenus.

Le salaire minimum a une incidence directe sur la distribution salariale dans la moitié inférieure du marché du travail. Au cours de la période 2001-2007, l'OIT a fait état de gains réels (en moyenne de 6,5%) pour les personnes rémunérées au salaire minimum dans les pays en développement (OIT, 2008a). Mais si on compare cette augmentation à celle du PIB au cours de la même période, l'on constate en fait une diminution du salaire minimum dans les pays en développement. Ici aussi, ce phénomène reflète le fait qu'une forte croissance moyenne de la productivité du travail ne se traduit généralement pas par une augmentation correspondante des salaires minimums dans le segment inférieur du marché du travail. Ce phénomène est l'une des causes principales de l'inégalité croissante dans de nombreux pays en développement. Il est particulièrement alarmant qu'un nombre considérable de pays en développement soient encore dotés d'un salaire minimum obligatoire qui est de loin inférieur à 2 dollars américains par jour, définition internationale du seuil de la pauvreté. La communauté internationale se doit de rejeter les stéréotypes primaires selon lesquels une augmentation du salaire minimum nuirait à la création d'emploi. Des études récentes, réalisées entre autres par l'OIT, montrent que si elles sont fixées à un niveau raisonnable, les augmentations du salaire minimum peuvent sortir les travailleurs de la pauvreté et réduire les écarts salariaux sexospécifiques, tout en n'ayant que peu ou pas de répercussions nuisibles sur le niveau d'emploi (Klaveren et Tijdens, 2011).

Afin de mesurer les progrès réalisés dans la réduction des inégalités, l'on pourrait examiner les indicateurs suivants :

- salaire minimum obligatoire qui dépasse le seuil de pauvreté national et international
- pourcentage de la population active couverte par la législation sur le salaire minimum
- convergence de la croissance de la productivité et des salaires
- écart salarial sexospécifique
- densité syndicale

Protection sociale universelle

La finalité de tout programme de lutte contre la pauvreté devrait être de faire en sorte que quiconque est dans le besoin puisse accéder aux soins de santé et à un niveau de base de sécurité de revenu. L'urgence impérieuse d'un socle de protection sociale a été réaffirmée par de nombreuses instances politiques, y compris le G20 et l'ONU. Le Programme de développement pour l'après-2015 doit de toute évidence se centrer sur la mise en place d'un socle de protection sociale dans tous les pays.

L'argumentation en faveur d'un socle universel de protection sociale en tant que mécanisme efficace de lutte contre la pauvreté et les inégalités figure en bonne place dans le rapport du Groupe consultatif pour un socle de protection sociale présidé par Micelle Bachelet (OIT, 2011). Un nouvel instrument de l'OIT sur les socles de protection sociale a été adopté en juin 2012 (OIT, Recommandation n°202). Celui-ci se centre sur l'accès universel aux soins de santé et sur la sécurité des revenus pour les chômeurs, les personnes âgées, les personnes en situation d'invalidité, les femmes enceintes et les enfants.

L'expérience des pays émergents ayant mis en œuvre des éléments compris dans le socle de protection sociale illustre bien le phénomène : au Brésil, l'introduction d'un système de transferts sociaux, la "Bolsa Familia", a contribué à une réduction de 20 à 25% des inégalités; au Mexique, les "Oportunidades" ont réussi à réduire de 21% les inégalités ; en Afrique du Sud les régimes de pensions de vieillesse non contributifs, les prestations pour invalidité et les allocations pour enfants ont eu pour effet global de réduire de 3% le coefficient de Gini du pays ; en Inde, la loi nationale Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi rural, qui vise à améliorer la sécurité des moyens de subsistance des populations pauvres, est parvenue à progresser dans la réduction de la pauvreté et dans l'émancipation des femmes tant du point de vue économique que social (UNTT, 2012b). Outre cet impact positif et bien documenté sur la réduction de la pauvreté dans différents pays du monde, les transferts sociaux aident également l'économie à s'appuyer sur la demande nationale intérieure, quel que soit leur niveau de développement. C'est là un facteur particulièrement important dans la tourmente économique mondiale actuelle.

La mobilisation des ressources nationales en vue de financer la protection sociale devrait figurer au Programme de développement pour l'après-2015. Cela implique de lancer une réforme fiscale appropriée, de renforcer les capacités des administrations fiscales ainsi que d'éradiquer la fraude et l'évasion fiscales. Les gouvernements doivent chercher à établir ou restaurer la fonction de redistribution des revenus de leurs systèmes fiscaux, en introduisant des régimes progressifs qui taxent davantage les gains de capital et les tranches les plus riches de la population et prévoient des allègements fiscaux pour les familles à faible revenu et pour les pauvres.

Cependant, dans les pays les plus pauvres, il pourrait être nécessaire de recourir à un financement international pour aider à la mise en œuvre du socle de protection sociale. Le Programme de développement pour l'après-2015 doit envisager la création d'un fonds mondial pour le financement des socles de protection sociale dans les pays les moins avancés.

Afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une protection sociale universelle, l'on pourrait examiner les indicateurs suivants :

- mise en œuvre d'un socle universel de protection sociale basé sur la recommandation n°202 de l'OIT
- extension des prestations de sécurité sociale aux hommes et aux femmes travaillant dans le secteur informel de l'économie
- ratification et mise en œuvre de la convention n°102 de l'OIT sur la sécurité sociale
- dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB
- revenus provenant des recettes fiscales progressives, en pourcentage du PIB
- création d'un fonds mondial d'aide à la mise en œuvre du socle de protection sociale dans les pays les plus pauvres

Distribution du pouvoir

Il faut une redistribution du pouvoir et des chances afin de briser le cycle de pauvreté et d'inégalité. Les forces susceptibles de mener cette transformation sont des citoyens actifs, des sociétés civiles dynamiques (y compris les syndicats) et des États efficaces. Des relations de pouvoir inéquitables excluent les populations pauvres du processus décisionnel et les empêchent de mener des actions. L'autonomisation de ceux qui vivent dans la pauvreté, et notamment des femmes, sera un moteur indispensable pour la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les hommes et les femmes qui vivent dans la pauvreté doivent gagner en influence collectivement, et en faire usage dans les processus politiques, économiques et sociaux qui déterminent et, trop souvent, restreignent leur capacité de subsistance. Le Programme de développement pour l'après-2015 doit se centrer sur la lutte contre les dynamiques de pouvoir qui créent les inégalités, et assurer l'appropriation démocratique des politiques concernées.

Les syndicats peuvent être amenés à jouer un rôle clef dans ce changement à apporter aux structures actuelles du pouvoir. Il faut que leur légitimité démocratique soit reconnue et respectée, car elle leur permet d'interagir avec les gouvernements et les organisations patronales et elle les rend responsables. En syndiquant les travailleurs, y compris les plus pauvres et vulnérables d'entre eux tels que ceux de l'économie informelle, les syndicats

peuvent modifier les relations de pouvoir et aider à la conquête de droits et à la formalisation du travail. Les syndicats agissent à l'interface de la distribution des revenus et de celle du pouvoir.

Les gouvernements doivent mettre en place le cadre permettant aux syndicats et aux autres militants sociaux de remplir leur mission. Ils doivent garantir l'accès à l'information et au savoir pour tous, afin que les obstacles à la participation politique et sociale puissent être surmontés. En dernier lieu, mais tout aussi important, les gouvernements doivent respecter les droits humains, les principes démocratiques et l'état de droit, trois facteurs essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités de manière durable.

Afin de mesurer les progrès réalisés dans la participation authentique des populations, l'on pourrait examiner les indicateurs suivants :

- respect des droits civils et politiques, y compris les droits des travailleurs et travailleuses
- dialogue social actif et interaction des gouvernements avec les organisations de la société civile

BIBLIOGRAPHIE :

CSI (2012). *Figé dans le temps : depuis dix ans, l'écart salarial entre hommes et femmes reste identique*, Bruxelles, CSI.

Fosu, A. K. (2011). *Growth, Inequality, and Poverty Reduction in Developing Countries: Recent Global Evidence*, WIDER Working Paper (2011/01), Helsinki, UNU WIDER.

OCDE (2011). *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*. Paris, Publications de l'OCDE.

OIT (2008). *Rapport mondial sur les salaires 2008/09*, Genève, Bureau international du travail.

OIT (2008). *Rapport sur le monde du travail 2008, Les inégalités de revenus à l'heure de la mondialisation financière*, Genève, Bureau international du travail.

OIT (2011). *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive. Rapport du groupe consultatif pour le socle de protection sociale*, Genève, Bureau international du travail.

ONU (2007) *L'impératif de l'emploi*. Rapport sur la situation sociale dans le monde 2007, New York, Nations Unies.

ONU (2012) *Rapport de 2012 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, Nations Unies

UNRISD (2012). *Inequalities and the Post-2015 Development Agenda*. UNRISD Research and Policy Brief (No. 15), Genève, UNRISD.

UNTT (2012). *Emerging development challenges for the post-2015 UN development agenda: Employment. Thematic Think Piece*. Groupe de travail des Nations Unies sur le Programme de développement de l'après-2015.

UNTT (2012). *Social protection: A development priority in the post-2015 UN development agenda. Thematic Think Piece*. Groupe de travail des Nations Unies sur le Programme de développement de l'après-2015.

Van Klaveren, M. et Tijdens, K. (2011). *Minimum wages and women's work*. Amsterdam, Université d'Amsterdam (AIAS).